

**AEHP**

Maison de l'Hospitalisation Privée
288, rue Hélène BOUCHER
34174 CASTELNAU LE LEZ CEDEX

**CFA-HP-LR**

Maison de l'Hospitalisation Privée
288, rue Hélène BOUCHER
34174 CASTELNAU LE LEZ CEDEX

**CESEGH**

Arche Jacques Cœur
222, Place Ernest Granier- CS 79025
34965 MONTPELLIER CEDEX 2

COLLECTE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

2011

**POUR SOUTENIR
L'ACTION ET LE DEVELOPPEMENT**

**DES ORGANISMES DE FORMATION
DE L'HOSPITALISATION PRIVEE DU
LANGUEDOC ROUSSILLON**

Pour tout renseignement sur la taxe d'apprentissage

Contactez Mme Monique BLANCHARD
Tél : 04.99.51.22.30 - Fax : 04.30.63.60.05

LE MOT DES PRESIDENTS



L'Hospitalisation Privée en Languedoc-Roussillon a toujours été atypique... précurseur dans de nombreux domaines (chirurgie ambulatoire,...) à la pointe de la technique (chirurgie cardiaque, neurochirurgie, ...). Elle est toujours à la recherche de nouveaux projets au service d'un seul objectif ... la qualité de la prise en charge de ses patients.

C'est donc naturellement qu'il y a plus de 30 ans, la branche s'est penchée sur la formation de ses professionnels afin de développer leurs compétences.

Aujourd'hui notre objectif est de construire un « guichet unique » pour les établissements de santé privés de la région, où des professionnels compétents répondent à leurs besoins en termes de services, de conseil, mais aussi et surtout de formation.

La Maison de l'Hospitalisation Privée du Languedoc Roussillon a pour ambition :

- de porter un projet tourné vers la complémentarité efficace entre les professionnels de terrain et les formations professionnelles,
- d'affirmer sa volonté de réunir en un seul lieu l'ensemble des pôles de réflexion et de formation des professions de santé,
- de construire un lieu de passerelles et d'échange, de rencontres et de confrontations, un espace de progrès pour l'ensemble des métiers de la santé,
- et de disposer d'une structure qui prenne en compte la qualité de vie de ses occupants afin de favoriser leur apprentissage.

L'AEHP est un des rares centres privés à former des infirmiers et aides soignants, ancré dans la réalité des établissements du fait :

- d'une **gestion directe par la branche professionnelle**
- et d'un contact permanent entre les étudiants, les enseignants ... et les établissements de santé qui sont terrains de stage, mais aussi au travers des cours réalisés par des professionnels de terrain (médecins, IDE, hygiénistes, ...) qui souhaitent transmettre leur savoir.

Notre IFSI et nos IFAS sont connus et reconnus par l'ensemble des professionnels du secteur qui font appel à lui depuis plus de 30 ans lorsqu'ils recherchent de jeunes diplômés opérationnels.

Ils se caractérisent par un esprit d'ouverture et d'adaptabilité aux changements pédagogiques, mais aussi aux exigences nouvelles des métiers de santé (certification, ...) tout comme par leur réactivité face à l'ouverture de nouvelles filières de formation, et plus particulièrement sur la VAE dans la santé.



Le **CFA-HP-LR** a signé pour l'année 2010 plus de 70 contrats d'apprentissage. Comme chaque année, ces contrats concernent :

- Essentiellement les établissements de santé de la région Languedoc-Roussillon pour les diplômés :
 - **Infirmier Diplômé d'Etat**, en partenariat avec notamment 7 IFSI du Languedoc-Roussillon
 - **Aide-soignant Diplômé d'Etat**, en partenariat avec 1 IFAS, depuis le 1^{er} janvier 2010.
- Et tous les établissements de santé (cliniques et EHPAD) mais aussi l'industrie pharmaceutique, les cabinets d'avocats et de conseil, l'ARS, ... pour :
 - le **MASTER II Droit des Entreprises de Santé** (en partenariat avec l'Université Montpellier I et le CEERDS)
 - le **MASTER II Gestion des Etablissements de Santé** (en partenariat avec l'Université Montpellier I, l'ISEM et le CESEGH)

Pour le **MASTER GES**, la création de l'Unité de Formation par Apprentissage va conduire au renforcement des liens entre le monde universitaire et le CFA.

Ainsi, le partenariat développé avec le secteur hospitalier par le CESEGH, qui se traduit par l'intervention de nombreux professionnels dans les cursus de formation, mais aussi par le parrainage des promotions et l'insertion des jeunes diplômés, continuera à répondre aux exigences des professionnels de santé.



Au travers de la construction de la MHP, l'Hospitalisation Privée et notamment ses organismes de formation souhaitent poursuivre la politique d'anticipation des besoins avec :

- L'Association Educative pour l'Hospitalisation Privée (AEHP) qui gère un Institut de Formation en Soins Infirmiers sur Montpellier (40 étudiants) et 2 Instituts de Formation d'Aides Soignants (60 élèves à Montpellier et 30 élèves à Perpignan)
- Le Groupement Professionnel de Formation de l'Hospitalisation Privée qui gère le Centre de Formation par Apprentissage (IDE, AS et MASTER) et dont dépend un centre de formation continue.

Sans oublier le Centre d'Etudes Supérieures en Economie et Gestion Hospitalière, structure associative composée d'enseignants universitaires et de professionnels du secteur hospitalier privé, qui en partenariat avec l'ISEM (Institut des Sciences de l'Entreprise et du Management) et l'Université Montpellier I, répond au besoin de formations universitaires spécifiques à la gestion hospitalière privée en proposant un Master 2 et des Diplômes d'Université.

Notre forte mobilisation autour de la formation se justifie par notre volonté d'assurer des soins de qualité.

Les patients sont au centre du dispositif de santé, et donc au centre de nos préoccupations, y compris en terme de qualité d'écoute et d'accueil.

Nous comptons sur vos versements de taxe d'apprentissage, afin de pouvoir continuer notre politique régionale.

Lamine GHARBI
Président de l'AEHP
et du GPFHP

Max PONSEILLE
Président du CESEGH

FORMULAIRE D'AFFECTATION DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2011

| |
|--|
| CACHET DE L' ETABLISSEMENT (date :) |
|--|

J'ai versé à l'organisme indiqué ci-dessous ma taxe d'apprentissage 2011 :

- OCTA Santé Retraite Privée (*recommandation FHP/SYNERPA*)
- CCI de
- Autre OCTA (Coordonnées)

J'ai demandé à cet OCTA de reverser :

Au titre de l'AEHP

| HORS QUOTA | | |
|--|---|---|
| A (40%) Niveau V et IV (CAP à Bac) | B (40%) Niveau III et II (Bac+2 à Bac +4) | C (20%) Niveau I (Bac +5 et plus) |
| € | € | € |
| Ou% de la catégorie A | Ou% de la catégorie B | Ou% de la catégorie C |

Au titre du CFA-HP-LR

| QUOTA | HORS QUOTA | | |
|-----------------------|--------------------------------|--|---|
| | | A (40%) Niveau V et IV (CAP à Bac) | B (40%) Niveau III et II (Bac+2 à Bac +4) |
| € | € | € | € |
| Ou% Du quota | Ou% de la catégorie A | Ou% de la catégorie B | Ou% de la catégorie C |

Afin de nous permettre d'assurer une traçabilité de vos versements, merci de nous retourner cet imprimé :

- soit par fax au 04.30.63.60.05
- soit par courrier au **GPFP-LR**, Maison de l'Hospitalisation Privée,
288 rue Hélène BOUCHER, 34174 CASTELNAU LE LEZ CX
- soit par messagerie cfa-hp@fhp-lr.com